#### **Commission qualité**



Office de qualification INTERPRET Monbijoustrasse 61 3007 Bern qualification@inter-pret.ch

qualification@inter-pret.ch
www.inter-pret.ch

### Séminaire de formation continue 2

## Travail de terminologie

### Lignes directrices

Les présentes lignes directrices ont été adoptées par la Commission qualité le 24 septembre 2014. Elles viennent compléter le descriptif du séminaire.

Public cible	Ce séminaire présuppose des connaissances de base de l'interprétariat communautaire et des techniques de l'interprétariat consécutif. Toutefois, il est possible que le groupe soit hétérogène de par la formation et l'expérience des participant-e-s. Durant les phases d'exercice, il est donc important de tenir compte du fait que les tâches peuvent être traitées à différents niveaux ou avec des techniques variées.  Il est fortement déconseillé d'admettre au séminaire des interprètes communautaires n'ayant pas encore terminé la formation de base d'INTERPRET, menant au niveau du certificat. En effet, le peu de temps à disposition ne permettrait pas de traiter les questions qui pourraient être posées par des interprètes n'ayant pas de formation
	de base. De plus, une hétérogénéité trop importante représenterait un trop grand défi pour les formatrices et formateurs.
Objectifs	Les objectifs fixés sont assez larges, vu que, le bagage de chaque participant/e étant différent, on ne peut pas s'attendre à ce que tous atteignent les mêmes objectifs. Cependant, ils travailleront tous en s'orientant vers ces objectifs :
	<ul> <li>élargir leur propre vocabulaire spécialisé par le biais de recherches ciblées et de glossaires</li> </ul>
	<ul> <li>améliorer la précision de la traduction de contenus complexes.</li> </ul>
	Afin d'examiner l'efficacité des exercices, des objectifs concrets peuvent être formulés à un micro-niveau puis contrôlés.

#### Durée

Les organisateurs des séminaires ainsi que les formatrices et formateurs préfèrent en général les séminaires d'une journée, tandis que les participant-e-s optent plutôt pour des demi-journées (p. ex. samedi matin). Cependant, les contenus traités exigent d'importantes performances cognitives de la part des participant-e-s et il est donc déconseillé d'organiser le séminaire le soir ou en fin d'aprèsmidi.

Pour l'option de deux demi-journées, le temps entre les deux peut être employé pour les exercices de transfert. De plus, les séminaires d'une journée permettent de ne pas avoir à répéter une phase d'entrée en matière.

Si le séminaire est organisé en deux demi-journées, il faut indiquer clairement que les deux entités sont liées et qu'il n'est donc pas possible de ne suivre qu'une seule demi-journée.

# Contenu, méthodes et standards

Conception fondamentale de l'interprétariat communautaire :

le concept d'une traduction complète, fidèle et aussi proche que possible du message dans la langue source forme la base des séminaires. Il est fait explicitement référence à cette conception de l'interprétariat qui s'oppose au mythe de la traduction mot à mot d'une part, et à la traduction libre, simplificatrice ou explicative d'autre part.

Orientation vers les besoins dans le respect du cadre fixé : les points décrits dans le descriptif du séminaire ne doivent pas tous être traités avec le même approfondissement. Il est possible de mettre l'accent sur certaines des techniques à présenter et à entraîner. Les organisateurs du séminaire peuvent pour cela se fonder sur les indications des services d'interprétariat ou préparer le séminaire avec flexibilité afin de pouvoir définir au début du séminaire les points centraux à traiter, en commun avec les participant-e-s.

Orientation vers les expériences vécues et les ressources: la situation initiale est toujours déterminée par l'expérience et la pratique actuelle des participant-e-s. Il s'agit de bâtir sur les ressources dont disposent les interprètes. Cela peut éventuellement rendre nécessaire une adaptation des brèves présentations d'introduction et des exercices prévus ou une manière de procéder variable, avec une légère différenciation des exercices pouvant être traités par les différents participant-e-s ou des techniques appliquées ou encore du niveau auquel il sera travaillé.

Travail pratique basé sur quelques présentations d'introduction bien ciblées : les présentations et explications ne devraient en principe pas dépasser une durée de 15 minutes. Elles servent à faire le lien entre les connaissances préalables et les nouvelles. Il ne s'agit pas du développement de savoirs en soi.

	Lien avec pratique professionnelle: le lien avec la pratique et l'intégration de nouvelles techniques et connaissances est renforcé par des moments de réflexion (p. ex. quant à l'emploi d'une technique en particulier ou quant à l'apprentissage effectué durant le séminaire) et par l'échange entre les participant-e-s (p. ex. sources pour glossaires spécialisés) qui sont intégrés au séminaire.  Soutien du transfert à la pratique: les participant-e-s recevront des conseils leur permettant de poursuivre le travail de terminologie après le séminaire.
Contrôle des acquis	Il n'existe pas de contrôle final des acquis, mais plutôt un contrôle à un niveau « micro », soit à la fin des phases d'exercice. Pour certains exercices, des objectifs didactiques concrets devraient être formulés puis examinés, tandis que pour d'autres, des retours informels ou des réflexions quant au transfert des connaissances acquises à la pratique sont plus indiqués.
Evaluation	Afin que les évaluations puissent être comparées pour l'ensemble de la Suisse, le formulaire d'évaluation conçu spécialement pour ce séminaire doit être employé.
Attestation	L'attestation de participation n'est établie que pour les personnes qui ont été présentes toute la journée. Elle devrait comporter les indications suivantes :
	nom et prénom de la participante ou du participant
	date(s) du séminaire ainsi que sa durée
	- thèmes traités
	nom de la formatrice ou du formateur
	institution en charge de l'organisation
Formateurs/trices	Les formatrices et formateurs du séminaire ont une formation dans le domaine de l'interprétariat, au niveau ES ou HES et disposent d'une expérience dans le domaine de l'interprétariat communautaire. Idéalement, ils disposent d'un background spécialisé dans le domaine de la santé.
	Ils ont une qualification dans le travail de formation d'adultes, au moins au niveau du certificat FSEA, ou ils sont accompagnés pour la conception et la planification du séminaire par un/e professionnel/le de la formation qui dispose d'une qualification, au moins au niveau du brevet fédéral de formateur/trice.